

ICP - EA 7403



UR RELIGION, CULTURE ET SOCIÉTÉ



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

UNITÉ DE RECHERCHE
« RELIGION, CULTURE ET SOCIÉTÉ » - EA 7403
CHAIRE DE MÉTAPHYSIQUE ÉTIENNE GILSON 2018-2019

La liberté humaine

Cyrille Michon, Professeur à l'Université de Nantes

25, 26, 27 MARS & 1^{ER}, 2, 3 AVRIL 2019
18h - 20h

infos pratiques

Institut Catholique de Paris

Entrée par le 74 rue de Vaugirard Paris 6^e

Inscription et paiement en ligne sur : <https://chairegilson2019.eventbrite.fr>

Participants hors ICP, 1 conférence : 5 €, 6 conférences : 25 €

La liberté humaine

L'idée de liberté constitue un problème pour la pensée si l'on tient qu'elle caractérise les actions et les choix rationnels et fonde la responsabilité morale. La liberté de mouvement d'un animal, la liberté politique des peuples, l'absence de contrainte, peuvent être difficiles à discerner ou à promouvoir, mais ce ne sont pas tant des problèmes philosophiques que des problèmes pratiques. Ou du moins, ce ne sont pas des problèmes *métaphysiques*, qui mettent en jeu notre compréhension et la possibilité même de la liberté.

On a longtemps opposé *liberté* et *nécessité*, et les raisons de penser que le monde était comme gouverné par la nécessité ont pu se nourrir à des sources logiques (argument dominateur), théologiques (théories du destin ou de la providence), psychologiques (doctrines de la motivation), ou physiques (déterminisme causal). Ce qui arrive n'est peut-être pas *absolument* nécessaire – le monde aurait pu être différent – mais, pour ces raisons qui ne dépendent pas de nous, ce qui arrive – y compris nos actions et nos choix – serait *inévitable*, et donc nécessaire, *pour nous*.

Lorsque le déterminisme physique est apparu comme la seule vision scientifique du monde, mettant en péril l'existence de la liberté humaine, les philosophes de l'époque moderne, notamment ceux de la tradition empiriste anglaise (Hobbes, Locke, Hume), ont semblé trouver une parade radicale à cette contradiction, en

analysant le concept de liberté de telle sorte qu'il apparaisse *compatible* avec le déterminisme. Dominant jusqu'à une époque récente, malgré la critique de Kant (qui le traitait de « misérable subterfuge »), le *compatibilisme* a subi à la fin du siècle dernier diverses attaques, et le problème de la compatibilité s'est imposé comme préalable à la question classique de l'existence de la liberté.

Qui plus est, on a pu objecter que l'idée de liberté incompatible avec la nécessité n'est pas celle dont nous avons besoin pour comprendre l'agir humain, ni pour fonder la responsabilité morale : la liberté humaine. Le problème se déplace alors vers celui de la compatibilité de la responsabilité morale et du déterminisme.

Enfin, la thèse de l'incompatibilité a paru conduire à une conclusion plus désastreuse encore pour nos idées de liberté et de responsabilité. Si nos choix ne sont pas déterminés par des causes, cela ne signifie-t-il pas qu'ils sont dus au hasard, et que nous n'avons alors aucune responsabilité à leur égard ? Incompatible avec la vérité comme avec la fausseté du déterminisme, la liberté serait *impossible*.

Dans ces conférences, je voudrais répondre à ces défis métaphysiques, portant sur la possibilité de la liberté. Dans un premier mouvement de *descente* (trois premières séances), vers les *conditions* de la liberté humaine, nous aurons à élucider les

concepts mis en jeu, à commencer par ceux de libre arbitre et de responsabilité morale, et j'argumenterai en faveur de leur incompatibilité avec la nécessité en général et le déterminisme en particulier.

Dans le second mouvement, de *montée*, vers l'*intelligibilité* d'un tel libre arbitre incompatible avec la nécessité, je tenterai de répondre à l'argument du hasard, pour défendre l'idée qu'un choix non-déterminé par des causes naturelles ne constitue pas une perte de contrôle, et qu'une forme particulière de causalité, propre à l'agent libre, doit être acceptée sans préjudice pour la connaissance scientifique de la nature. Nous pourrions alors voir comment soutenir la thèse de l'existence de la liberté humaine : sur la base immédiate de la phénoménologie du choix, ou sur celle d'un argument indirect, établissant que la liberté est la condition de possibilité de la responsabilité morale.

Mon approche sera systématique, et les incursions dans l'histoire viseront davantage à rendre leurs biens à ceux qui ont les premiers exploré certaines voies argumentatives, en privilégiant les auteurs médiévaux et modernes avec lesquels la discussion contemporaine se trouve bien souvent en résonance immédiate. La position « libertarienne » que je compte proposer (existence d'un libre arbitre incompatible avec la nécessité et condition de la responsabilité morale), dans le sillage de Peter van Inwagen et d'autres aujourd'hui, a sans doute été défendue par

Thomas d'Aquin, Duns Scot et Descartes, et l'a été certainement par Guillaume d'Ockham, Francisco Suarez et Thomas Reid.

CONSEIL D'ORIENTATION

Olivier Boulnois, Président de la Chaire
 Camille Riquier, Vice-Recteur à la Recherche
 Laurence Devillairs, Doyen de la Faculté de philosophie
 Jean-Luc Marion, de l'Académie française

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Olivier Boulnois
 Camille Riquier
 Rémi Brague
 Philippe Capelle-Dumont
 Laurence Devillairs
 Emmanuel Falque
 Jérôme de Gramont
 Jean Greisch
 Emmanuel Housset
 Jean-Luc Marion



Le conférencier :

Cyrille Michon, né en 1963, ancien élève de l'École normale supérieure, a enseigné la philosophie médiévale à l'université de Paris-Sorbonne comme maître de conférences, après une thèse sur Guillaume d'Ockham (*Nominalisme. La théorie de la signification d'Ockham*, Vrin, 1994) avec Alain de Libera. Il a traduit et présenté plusieurs textes médiévaux, dont la *Somme contre les Gentils* de saint Thomas d'Aquin (avec V. Aubin et

D. Moreau, Flammarion-GF, 1999). Après son habilitation à diriger des recherches, il a rejoint l'université de Nantes en 2003, où il est professeur de philosophie, et enseigne la métaphysique, la philosophie de l'action et la philosophie de la religion. Il a publié *Prescience et Liberté. Essai de théologie philosophique* (PUF, 2004), *Qu'est-ce que le libre arbitre ?* (Vrin, 2011), et a traduit récemment l'*Essai sur le libre arbitre* de Peter van Inwagen (Vrin, 2017).

LUNDI 25 MARS 2019

Le libre arbitre, la nécessité et le déterminisme

Dans cette première conférence, j'exposerai le défi majeur qui se pose pour toute conception de la liberté humaine. Je préciserai le statut *modal* qu'il faut donner à la notion de liberté comme pouvoir de choix. Celui-ci implique une alternative entre le cours réel des choses et un autre cours possible (condition de contingence, voire d'indifférence), même si l'idée non-modale d'origine de l'action, contrastant avec celle de contrainte, doit aussi être prise en compte (condition de spontanéité). Je montrerai alors qu'une structure commune gouverne les arguments qui concluent à l'inexistence de la liberté ou à son incompatibilité avec la nécessité : l'argument de la *conséquence*, formulé par saint Thomas d'Aquin à propos de la prescience divine, et élaboré par Peter van Inwagen à propos du déterminisme causal. Si nos actions dépendent totalement de facteurs qui ne dépendent pas de nous, alors elles ne dépendent pas de nous, et nous ne pouvons pas ne pas les accomplir. Mais cet argument laisse intacte une conception de la liberté qui ne réclame ni un pouvoir absolu, inconditionnel, à l'égard des alternatives, ni une origine absolue, ultime, de l'action dans l'agent qui l'accomplit. Le *compatibilisme* élaboré par Hobbes a permis à toute une tradition philosophique de contourner le débat métaphysique sur la liberté humaine. Ce que montre l'argument de la conséquence, c'est au minimum qu'il faut revenir sur la vulgate irénique du compatibilisme.

MARDI 26 MARS 2019

La responsabilité morale

J'appellerai liberté humaine la liberté qui est requise pour la responsabilité morale, pour l'imputation des actes en termes d'éloge et de blâme. Mais quel est ce type de liberté – la liberté humaine – que requiert la responsabilité morale ? Et d'abord : qu'est-ce que la responsabilité morale ? Que veut dire répondre de ses actes ? Et sommes-nous avant tout responsables de nos actions ou de notre caractère, voire de nos pensées, croyances et jugements ? Je m'attacherai à défendre la thèse que la responsabilité porte d'abord sur les actions intentionnelles et leurs conséquences prévisibles, et de manière dérivée sur les états, dispositions et caractères des personnes. J'exposerai l'idée d'une responsabilité intrinsèque, irréductible à des considérations d'utilité (pour la société ou pour l'individu), ce qui revient à une conception souvent qualifiée de « rétributive » de la sanction morale, et à l'idée de mérite. Le *compatibiliste* peut contester que nous ayons ce type de responsabilité (stratégie commune à Hobbes, Spinoza ou Hume), ou que la responsabilité porte d'abord sur les actions (Timothy Scanlon), ou qu'elle réclame un pouvoir de choix incompatible avec toute forme de détermination, (selon l'argument de Harry Frankfurt contre le principe des possibilités alternatives). A l'image de Luther et Calvin hier ou de John Fisher aujourd'hui, il pourrait considérer que la détermination causale est incompatible avec le libre arbitre, mais pas avec la responsabilité morale.

MERCREDI 27 MARS 2019

L'incompatibilité de la liberté humaine et du déterminisme

Dans cette troisième conférence, je soutiendrai que la liberté humaine et le déterminisme sont incompatibles, en discutant l'argument de la *manipulation* : si un agent manipulé par un autre n'est pas responsable des actions que cet autre lui fait faire, alors un agent déterminé par le passé et les lois de la nature n'est pas non plus responsable de ce qu'il est déterminé à faire. Je répondrai à plusieurs objections faites à cet argument par les philosophes contemporains. L'argument de la manipulation met en évidence que la condition *d'origine* constitutive de la liberté humaine doit être absolue. Mais elle ne dit pas qu'il en est ainsi de la condition de *contingence*. Je répondrai alors à ceux qui, tout en acceptant l'incompatibilité de la liberté humaine et du déterminisme, continuent à défendre l'idée que la responsabilité morale ne réclame pas de pouvoir des alternatives.

LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019

La compatibilité de la liberté humaine et de l'indéterminisme : les raisons d'agir

Un défi plus terrible que celui du déterminisme semble posé par l'hypothèse opposée de l'indétermination des choix humains. C'est un défi lancé à l'intelligibilité même de liberté humaine. Suivant une idée exposée par Hume, un choix indéterminé, qui pourrait s'affranchir du caractère de l'agent, voire de ses jugements, serait irrationnel et finalement dû au hasard. Le moment volontariste que semble demander la conception libertarienne (la chute des anges selon saint Anselme, le diable a péché parce qu'il l'a voulu) se voit opposer l'objection du hasard, comme une menace plus forte sur le contrôle de nos actions que celle de la détermination causale. Dans cette quatrième conférence, première étape de la *montée* vers l'intelligibilité, j'envisagerai cette objection en me limitant à sa version en termes de *raisons d'agir*. Je défendrai l'idée que la recherche de raisons ne saurait aller jusqu'à ce que ces dernières rendent le choix inévitable sous peine d'irrationalité.

MARDI 2 AVRIL 2019

La compatibilité de la liberté humaine et de l'indéterminisme : les causes

Le deuxième moment de la réponse à l'argument du hasard, envisage sa version en termes de causes. Si un choix est indéterminé, cela ne veut-il pas dire qu'il est sans cause ? Et ce point ne sape-t-il pas toute possibilité de *contrôle*, sans lequel l'idée de liberté humaine paraît chimérique ? J'exposerai la distinction entre deux grandes familles de conceptions du choix indéterminé, selon que l'on conçoit la causalité comme relation entre événements, ou selon qu'on y voit une relation entre un agent – une substance – et un événement. Je soutiendrai que la conception événementielle succombe face à l'objection que l'agent disparaît alors de la scène, et avec lui la pertinence de la notion de responsabilité morale. Mais l'idée d'une causalité de l'agent (inspirée d'Aristote et défendue par Thomas Reid, puis Roderick Chisholm avant d'être reprise par plusieurs philosophes contemporains) devra être défendue comme une hypothèse plausible, pouvant s'articuler à une vision scientifique, naturaliste, des phénomènes physiques où l'action humaine prend place.

MERCREDI 3 AVRIL 2019

L'existence de la liberté humaine

La dernière conférence abordera la question traditionnelle de l'existence de la liberté humaine. J'envisagerai les conditions qui permettraient de soutenir la vérité du déterminisme et soutiendrai qu'elles ne sont pas réunies. J'exposerai les deux principales voies permettant au contraire de poser l'existence de la liberté humaine : la voie phénoménologique, directe, qui s'appuie sur l'expérience du choix et de la délibération, et la voie transcendante, indirecte, qui fait de la liberté humaine la condition de possibilité de la responsabilité morale. La première voie (suivie par Suarez, Descartes, Reid, ou aujourd'hui Thomas Pink) a pour elle de porter directement sur ce qui est en question, mais doit répondre à l'objection que, surtout en ce domaine métaphysique, les apparences peuvent être illusives. La seconde voie (celle d'Aristote peut-être, de Kant sûrement, et aujourd'hui de Peter van Inwagen) a pour elle de présenter un argument plausible, mais repose sur l'admission que nous sommes effectivement responsables. Je soutiendrai que la philosophie doit partir de prémisses qu'elle exige mais qu'elle ne peut pas démontrer, et qui doivent être les plus universellement admissibles.



La Chaire Étienne Gilson

À l'occasion de son centenaire (1895-1995), la Faculté de Philosophie de l'Institut Catholique de Paris a créé une Chaire de Métaphysique qui a pris le nom de Chaire Étienne Gilson.

L'œuvre du philosophe et grand historien des idées médiévales définit une tâche et un projet : marquer l'historicité des concepts, retrouver avec précision l'héritage dans lequel les auteurs s'inscrivent et la nouveauté de développement qu'ils déterminent.

Cette chaire se propose d'être l'instrument d'une nouvelle interrogation portant sur la métaphysique, son histoire et sur son statut contemporain dans les diverses traditions philosophiques. Elle est confiée chaque année à un unique titulaire français ou étranger, réputé pour sa contribution à la recherche historique ou spéculative dans le domaine métaphysique, à qui est impartie la charge d'un cycle de six conférences données en langue française.

Les leçons sont publiées aux éditions PUF dans la collection « Chaire de métaphysique Étienne Gilson ».

Liste des titulaires :

Stanislas Breton 1996-1997 • Pierre Aubenque 1997-1998 • Ludger Honnefelder 1998-1999 • Alain de Libera 1999-2000 • Ruedi Imbach 2000-2001 • Francis Jacques 2002-2003 • Stanley Rosen 2003-2004 • Jean-Luc Marion 2004-2005 • Stéphane Moses 2005-2006 • Jean-Louis Chrétien 2006-2007 • Thomas De Koninck 2007-2008 • Vincent Carraud 2008-2009 • Adriaan Peperzak 2009-2010 • Joseph O'Leary 2010-2011 • Jean Greisch 2011-2012 • Jean Grondin 2012-2013 • Rémi Brague 2013-2014 • Philippe Capelle-Dumont, Jean Greisch, Richard Kearney, Jean-Luc Marion de l'Académie française, Andreas Speer, David Tracy 2014-2015 • Catherine Chalié 2015-2016 • Pierre Manent 2016-2017 • Hent de Vries 2017-2018

Parution des actes de la titulature 2018 à venir.



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Renseignements

Vice-Rectorat à la Recherche

01 70 64 17 06 - recherche@icp.fr

www.icp.fr/recherche